

EXTRAIT DU REGISTRE DES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2025-18

Envoyé en préfecture le 13/10/2025
Reçu en préfecture le 13/10/2025
Publié le
ID : 087-200028413-20251008-2025_18D-DE

L'an deux mille vingt-cinq-----
Le 8 octobre à 18h00-----

Le Conseil d'Administration du CIAS Pays de Nexon-Monts de Châlus,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Maison de l'intercommunalité à Nexon, sous la présidence de M. Emmanuel DEXET,
Président.

Date de convocation du Conseil d'Administration : 29 septembre 2025

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 9

Procurations : 2

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

PRESENTS : Mmes BELAIR Florence, CHEYRONNAUD Céline, DESSEX Martine,
LACOURARIE Bernadette, PRADIER Claudine, Mrs DEVARISSIAS Philippe, DEXET
Emmanuel, GERVILLE REACHE Fabrice, SANBA Issame.

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mme SAZERAT Marie-Christine, pouvoir donné à Mme
PRADIER Claudine, M. TRICARD Jacques, pouvoir donné à M. DEXET Emmanuel.

EXCUSES : Mmes HILAIRE GENIN Karine, PASSERIEUX Béatrice, PECOUT Chantal, Mr
CHIROL Christian.

SECRETAIRE : Patricia LATHIERE DEBEAULIEU

OBJET : Tarifs des accueils de loisirs « Bouge Tes Copains », « Bouge Tes
Loulous » et « le Terrier des Galoupiaux » à compter du 1^{er} janvier 2026

Exposé :

Conformément à la demande de la CNAF, la tarification modulée en fonction des
ressources des familles a été mise en place en septembre 2014.

Monsieur le Président rappelle que les tarifs sont calculés d'après le quotient familial
(QF) et pour trois tranches :

QF = le revenu fiscal de référence/12/nombre de parts.

En cas de non-présentation des justificatifs permettant le calcul de ce quotient, le
tarif appliqué est celui correspondant à la tranche maximum.

Le Président propose de faire évoluer les tarifs des trois accueils de loisirs « Bouge
Tes Copains », « Bouge Tes Loulous » et « le Terrier des Galoupiaux » à compter
du 1^{er} janvier 2026 de la façon suivante :

Lieu de résidence de l'enfant	Demi-journée Sans repas	Demi-journée avec repas	Journée
Résident ou scolarisé CdC Pays de Nexon- Monts de Châlus	QF inférieur à 800 : 5,95 € QF de 801 à 1200 : 6.15 € QF de 1201 et supérieur : 6.30€	QF inférieur à 800 : 9.55 € QF de 801 à 1200 : 9.85 € QF de 1201 et supérieur : 10 €	QF inférieur à 800 : 12.90 € QF de 801 à 1200 : 13.50 € QF de 1201 et supérieur : 14.20 €
Non résident	QF inférieur à 800 : 8.60 € QF de 801 à 1200 : 8,85 € QF de 1201 et supérieur : 9 €	QF inférieur à 800 : 12.30 € QF de 801 à 1200 : 12.65 € QF de 1201 et supérieur : 12.95 €	QF inférieur à 800 : 17 € QF de 801 à 1200 : 17.55 € QF de 1201 et supérieur : 18,34 €

Les jours réservés mais non utilisés seront facturés à l'identique des tarifs indiqués dans le tableau ci-dessus, hormis si une annulation, conformément au règlement intérieur, a été faite avant la date butoir ou si l'absence est justifiée par un certificat médical concernant l'enfant.

Délibération :

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accepte** l'application des tarifs mentionnés ci-dessus pour les trois accueils de loisirs « Bouge Tes Copains », « Bouge Tes Loulous » et « le Terrier des Galoupiaux », à compter du 1^{er} janvier 2026,
- **Autorise** le Président à effectuer les opérations comptables qui en découlent.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
le :
Publié ou notifié
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En Mairie, le 9 octobre 2025.

Le Président,
Emmanuel DEXET

